

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-AS54

présenté par

Mme Godard, M. Bouloux, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay,
M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger, M. Guedj, M. Houlié,
Mme Mercier, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 80**Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à ne pas supprimer l'aide au permis de conduire apprentis.

L'article 80 du PLF pour 2026 prévoit la suppression de l'aide au permis de conduire versée aux apprentis majeurs (d'un montant de 500€), pour 36 millions d'euros d'économies.

Les députés socialistes et apparentés s'opposent à une telle baisse.

En effet, cette aide peut s'avérer nécessaire pour aider les apprentis à financer leur permis de conduire et ainsi à favoriser leur insertion professionnelle, notamment dans les milieux ruraux et péri-urbains où la mobilité est un facteur-clé d'insertion.